

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

SERVICE DES ASSEMBLÉES

SEANCE DU 1 octobre 2007

Nombre des membres de la Commission Permanente en exercice : 33

Président du Conseil Général : M. Pascal TERRASSE

Président de séance : M. Pascal TERRASSE

Secrétaire de séance : M. Jacques DUBAY

Présents :

M. Daniel BARRAL, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Yves CHASTAN, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Gabriel COMTE, M. Jean-Pierre CONSTANT, M. Robert COTTA, M. Max DIVOL, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Jean-Roger DURAND, M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Pierre GIRAUD, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Jean-Paul VALLON, M. Roland VEUILLENS, M. Maurice WEISS

Absent(s) – Procuration

M. Albert ENJOLRAS à M. Jacques CHABAL, M. Raoul L'HERMINIER à M. Marc BOLOMEY, M. Jean-Paul MANIFACIER à M. Michel TESTON, M. Pierre VIGNÉ à M. Daniel BARRAL

N°3.4.1

Service Instructeur

D.G.A.

Education DGA

DIRECTION :

Education, Sport, Vie Associative et
Transports

SERVICE :

Sport et Vie Associative

PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DEUXIÈME INSCRIPTION 2007

Adopté à l'unanimité

Pour : 33

M. Daniel BARRAL, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Yves CHASTAN, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Gabriel COMTE, M. Jean-Pierre CONSTANT, M. Robert COTTA, M. Max DIVOL, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Jean-Roger DURAND, M. Albert ENJOLRAS, M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Pierre GIRAUD, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Raoul L'HERMINIER, M. Jean-Paul MANIFACIER, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Jean-Paul VALLON, M. Roland VEUILLENS, M. Pierre VIGNÉ, M. Maurice WEISS

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 5 Octobre 2007

et publiée le : 18 Octobre 2007

La Commission Permanente du Conseil Général

- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (JO du 23 juillet 1983),
Vu le décret n° 86-197 du 6 janvier 1986 (JO du 12 février 1986),
Vu la circulaire du 30 août 1988 (JO du 10 décembre 1988),
Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n°2000-627 (article 5) relative au sport,
Vu la loi n° 2004-809 (article 103) relative aux responsabilités locales,
Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 (articles 17 et 18) portant simplification du droit,
Vu La troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 961-1 du 13 mai 1996, relative à l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,
Vu les délibérations n° 961-1 du 13 mai 1996, n° 914-2 du 21 janvier 1997, n°912-6 du 24 janvier 2002, instaurant les aides départementales en faveur de la randonnée, n°912-5 du 23 janvier 2003 et n° 9.34.1 du 9 mars 2006 en faveur de la promotion des loisirs sportifs de nature,
Vu les délibérations du Conseil Général du 23 janvier 2001, 19 juin 2001, 24 janvier 2002, 21 octobre 2002, 23 janvier 2003, 29 septembre 2003, 20 juin 2005 relative à la politique départementale en matière des sports de nature,
Vu l'avis favorable de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires dans sa séance du 4 juin 2007,
Vu la délibération du Conseil Général du 7 mars 2006 relative au schéma départemental de développement des sports de loisirs de nature en Ardèche,
Vu la délibération du 24 avril 2006 par laquelle le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour :
- approuver, dans tous domaines, les contrats et conventions de toute nature, conclus avec des personnes de droit public et/ou de droit privé, sous réserve que ces actes entrent dans les orientations fixées par délibération du Conseil Général ou qu'ils résultent de nécessités tirées du principe de continuité des services publics (article 2.1 du règlement de délégation),
 - autoriser le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, les actes contractuels, conventionnels ou unilatéraux conclus avec des personnes de droit public et/ou de droit privé, sous réserve que ces actes entrent dans les orientations fixées par délibération du Conseil Général ou qu'ils résultent de nécessités tirées du principe de continuité des services publics (article 2.4 du règlement de délégation),
- Vu les demandes présentées
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

I. INTEGRATION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES RELATIFS AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DE NATURE (PDESI) DES CHEMINS DE RANDONNÉE DÉJÀ INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE (PDIPR)

Décide d'intégrer au PDESI les chemins de randonnées inscrits au PDIPR des communes suivantes :

Commune	Canton	Date d'inscription au PDIPR
ASPERJOC	ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	5 septembre 2005
BERZEME	VILLENEUVE-DE-BERG	4 décembre 2006
BOFFRES	VERNOUX-EN-VIVARAIS	2 avril 2007
COLOMBIER-LE-VIEUX	SAINT-FELICIEN	7 janvier 2002
DARBRES	VILLENEUVE-DE-BERG	6 avril 1998
ECLASSAN	TOURNON-SUR-RHONE	4 février 2002
EMPURANY	LAMASTRE	5 novembre 2001
FONS	AUBENAS	6 juin 2005
JUVINAS	ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	5 juillet 2004
LABASTIDE-SUR-BESORGUES	ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	5 juillet 2004
LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS	AUBENAS	6 juin 2005
LAVIOLLE	ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	5 juillet 2004
LENTILLERES	AUBENAS	6 juin 2005
MARCOLS-LES-EAUX	SAINT-PIERREVILLE	4 décembre 2006
MONTSELGUES	VALGORGE	2 avril 2007
NOZIERES	LAMASTRE	3 avril 2006
OZON	TOURNON-SUR-RHONE	7 février 2001
ROCHESAUVE	CHOMERAC	7 février 2001
SAINT-BAUZILE	CHOMERAC	7 février 2001
SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	2 avril 2007
SAINT-GERMAIN	VILLENEUVE-DE-BERG	6 avril 1998
SAINT-GINEYS-EN-COIRON	VILLENEUVE-DE-BERG	6 avril 1998
SAINT-PONS	VILLENEUVE-DE-BERG	5 mars 2007
SAINT-PRIVAT	VALS-LES-BAINS	2 avril 2007
SAINT-PRIX	LAMASTRE	2 avril 2007
SECHERAS	TOURNON-SUR-RHONE	2 avril 2007
SILHAC	VERNOUX-EN-VIVARAIS	2 avril 2007
VILLENEUVE-DE-BERG	VILLENEUVE-DE-BERG	4 décembre 2006

II. Inscription des sites et itinéraires au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux loisirs et aux sports de nature EN ARDECHE

Décide d'inscrire au PDESI les espaces, sites et itinéraires existants suivants :

Stade nordique de la Chavade géré par le Syndicat de la Montagne Ardéchoise :

Nom de l'ESI : Stade nordique de la Chavade : ski nordique	
La Chavade Piste noire	13,18 km
La Chavade Piste rouge	9,95 km
La Chavade Piste bleue	6,01 km
La Chavade Piste verte	1,87 km
La Chavade jardin d'enfant	
La Chavade piste Noire Plus	3,72 km
La Chavade - piste noire Montsezieux	4,66 km

Nom de l'ESI : Stade nordique de la Chavade : raquette à neige	
La Chavade - Croix de Bauzon	10,8 km
La Chavade - Le Bez	6,4 km
La Chavade - Cham Longe	4,6 km
La Chavade - Les Fayards	1,4 km
La Chavade - Montgros	6,2 km
La Chavade - Serre de Chantus	5,9 km
Le Pal - Croix de Fiance	6,3 km
Le Pal - Piste verte	1,9 km
Le Pal - Bois de Bauzon	4,9 km
Le Pal - Suc de Bauzon	5,5 km
Le Pal - Piefaud	7,1 km
Le Pal - Le Cros du Loup	11,7 km

4 sites d'escalade gérés par le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade :

Commune	Nom du site
le Cheylard	Rocher de la Chevillière
Dunières sur Eyrieux	"La Tour"
Jaujac	Tras les Beaumes
Salavas	Base Départementale

2 sites de parapente gérés par le Comité Bi-Départemental de Vol Libre :

Commune	Nom du site
Privas	Chabanet
Rochessaive	Cheyne

III. Inscription des PROJETS D'itinéraires au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux loisirs et aux sports de nature EN ARDECHE

Décide d'inscrire au PDESI les itinéraires en projet suivants :

Le sentier thématique artistique du Domaine Olivier de Serres.

Projet porté par le Réseau Art et Nature

Commune	Longueur
Mirabel	1,5 km

Le sentier thématique de la Mine à Banne.

Projet porté par la municipalité de Banne

Commune	Longueur
Banne	8 km